

I. **Commission urbanisme et aménagements et commission environnement et cadre de vie** : rapporteur : Joël LEFEUVRE

- a. **Circulation piétonne** le long de la supérette « SPAR » et de la papeterie, avenue de la Gare.

Comme indiqué lors de l'exposé relatif à la requalification du Centre, le passage des piétons sur cette portion de trottoir s'avère dangereux au regard de la largeur laissée disponible à cet effet.

- b. **Préconisation du Conseil de Quartier** : mise en œuvre d'une protection piétonnière d'agrandissement du trottoir, de l'angle formé par les avenues Goujon / Gare jusqu'à l'esplanade Saint-Jean. Cette disposition serait provisoire, dans l'attente des travaux globaux de requalification.

- c. **Construction – avenue du « bon repos »** rapporteur : M. Serge BURNEL

Lors de la réunion plénière du 1<sup>er</sup> février 2018, les Riverains de l'avenue du « Bon repos » avait interpellé Monsieur Le Maire concernant la construction d'un petit collectif dans l'avenue susvisée. Monsieur Le Maire avait proposé de rencontrer les riverains sur place afin de discuter des différents problèmes liés à cette construction. Ce rendez-vous a eu lieu le 10 avril 2018 en présence de Monsieur Le Maire, de Monsieur DEBAISIEUX-Adjoint de quartier, du service Urbanisme, du Centre technique Municipal, et de la Police Municipale. Monsieur Le Maire s'était engagé à être attentif au nouveau permis dans le respect du nouveau Plan local d'Urbanisme à la satisfaction des demandeurs. Depuis le projet du collectif a été abandonné et c'est un nouveau permis de deux villas qui a été accordé.

- d. **Déploiement de la fibre optique : M. Gérard BONNAL**

- i. Une réunion est prévue le 7 juin 2019 à 18h salle Blondelet concernant la présentation par la société Orange (M. DAGUILLON) du programme et du calendrier de déploiement de la fibre optique sur le quartier de Boulouris.

II. **Commission routière-voirie-travaux routiers** : rapporteur Joël LEFEUVRE

- a. Thème : Vitesse des véhicules / stationnement - voirie

22 mai 2019

- **Vitesse des véhicules.**

De nombreux habitants et des conseillers de quartiers ont constaté une vitesse excessive des véhicules sur les axes suivants :

- Avenue des Magnolias
- Boulevard de la Paix
- Avenue de la Mer
- Avenue du Grand Défends

Face à ces constats, des contrôles supplémentaires de la police ont été régulièrement effectués.

De plus, la mise en place de radars pédagogiques sur les routes à risque devrait permettre de réduire efficacement la vitesse dans les axes sensibles.

- **Stationnement des véhicules.**

Dans le secteur de la villa des « Myrtes », le stationnement gênant de véhicules est régulièrement constaté. Devant l'impossibilité de faire une réunion avec les riverains, ces comportements ont été signalés à la Police Municipale et la solution envisagée par le Conseil de Quartier serait de formaliser une interdiction de stationner aux endroits concernés par un tracé au sol. (Bandes jaunes).

- **Création de parcs de stationnement**

La question du stationnement est régulièrement posée, route de la Corniche :

- Pour faciliter l'accès aux commerces et restaurants du port de Boulouris
- Pour permettre, en période estivale, l'accès à la mer
- Pour accéder aux futures concessions de la plage de la « Tortue »

Aucun foncier susceptible d'accueillir un parking sur la route de la corniche n'est, pour le moment prévu.

## Propositions pour 2019 – 2020

### a. Commission urbanisme et aménagement et commission environnement et cadre de vie :

rapporteur M. Max BLETTERY

- a. Lancement des études techniques relatives à la requalification du centre.
- b. Étude du projet de création d'une base « nature »

Objectif :

Créer une base nature à St Raphaël sur l'Est de l'agglomération pour permettre aux Raphaëlois de tous âges de pouvoir pratiquer des activités sportives et de loisirs de nature et de niveaux différents.

**Atouts du site :**

- C.R. A. P. A existant,
- Estérel en prolongement,
- Carrière en fin d'exploitation à moyen et long terme avec la possibilité de réaliser un lac artificiel,
- Chemins de randonnées existants,
- Surplomb de la Corniche d'Or et points de vue exceptionnels notamment sur l'Île d'Or.

**Périmètre envisagé:**

1ère tranche :

C. R. A. P. A existant, Carrière, vallon de Boulouris, vallon des Ferrières, CD100.

2ème tranche :

Vallon Vacquier, Avenue des Golfs, Vallon des Grands Cloud, Cimetière de l'Aspé.

**Equipements et aménagements à réaliser :**

- Balisage des chemins existants et création de nouveaux pour la pratique de la randonnée pédestre et VTT,
- Agrandissement du CRAPA, parcours de course à pied,
- Création de Jeux d'enfants correspondants à deux catégories d'âge,
- Installation de modules sportifs pour les adultes,
- Mise en valeur d'un Menhir existant,
- Valorisation des points de vue sur la Corniche d'Or.

22 mai 2019

**Planning prévisionnel :**

Premier rendu de projet par le CDQ prévu en fin d'année 2019.

**Noms possibles à déterminer :**

- Base nature de la « Corniche d'Or »
- Base nature « Azur Estérel »

Hypothèse : la réalisation d'une aire de stationnement en terrasse de l'actuel parking du « Manoir » pourrait répondre à cette demande. Ce projet reste à étudier au plan architectural, technique et financier.

**b. Commission sécurité routière-voirie-travaux routiers : rapporteur M. Joël LEFEUVRE**

**a. Réseau routier**

Modifications à apporter boulevard de la Mer ?

- Soit, envisager un double sens de circulation sur ce boulevard, qui est souvent utilisé en sens interdit,

(A noter que le renforcement de la signalisation, déjà bien présente - deux panneaux existants - par une interdiction de « tourner à droite » en venant d'AGAY pourrait régler ce problème.)

- Soit, autoriser le stationnement des deux côtés et faire un sens unique.

A l'étude :

- l'ovalisation du rond-point de la rue de la Fontaine,
- le déplacement d'un panneau de fin de limitation de vitesse « 30 », avenue du parc des Myrtes,

Question : Comment pallier la déambulation piétonnière sous le pont du Rébori ?

Rappel relatif à l'état des routes (constat) :

- la sélection des voies et la planification des interventions sont du ressort du Centre Technique Municipal, après validation de Monsieur le Maire, dans le cadre de la ligne budgétaire allouée.

**c. Commission culture-animation-sports : M. Max BLETTERY**

- a. Information aux habitants : création de la commission visée ci-dessus.